**ABCD**
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
**Siège social : 28 Route de Lyon**
**42 600 SAVIGNEUX**
531 667 426 RCS SAINT ETIENNE

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

# DU 1ER AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le premier avril,

A 9 H 00,

Au siège social situé 28 Route de Lyon – 42 600 SAVIGNEUX,

**Monsieur Denis GAUBIER**, propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros composant le capital social de la Société **ABCD** SARL,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

## A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert de siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## PREMIERE DECISION

L'associé unique gérant décide de transférer le siège social au **27 Rue de Lyon – 42 600 SAVIGNEUX** à compter de ce jour.

En conséquence, il y a lieu de modifier comme suit l'article 1.3. des statuts, savoir :

## ARTICLE 1.3.-SIEGE SOCIAL – SUCCURSALES

a) siège : le siège de la société est fixé à **SAVIGNEUX (42 600) 27 Rue de Lyon**

Le reste de la disposition demeure sans changement.

## DEUXIÈME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

L'associé unique Gérant

**Denis GAUBIER**

Signé électroniquement le 30/04/2024 par
DENIS GAUBIER

Signed with universign

